

## 885 Information sur l'appariement (R)

### Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Information sur l'appariement (NR)

‡b Statut de l'appariement et de sa vérification (NR)

‡c Niveau de fiabilité (NR)

‡d Date de génération (NR)

‡w Numéro de contrôle de la notice (R)

‡x Note non destinée au public (R)

‡z Note destinée au public (R)

‡0 Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R)

‡1 **URI de l'objet du monde réel (R)**

‡2 Source (NR)

‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (NR)

### DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Renseignements sur les résultats d'un processus d'appariement, ayant pour but d'aider les catalogueurs à vérifier un possible appariement de deux notices.

### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies ; chacune contient un blanc (␣).

#### ■ CODES DE SOUS-ZONES

##### ‡a - Information sur l'appariement

Terme, code ou identifiant servant à identifier le processus d'appariement ayant traité les notices. Un sous-processus peut être ajouté.

100 1␣‡aGedult von Jungenfeld, Johann Edmund‡d1652-1727

885 ␣␣‡aGNDIMPTP‡bP‡c69.231‡0(DE-588)123158621‡0(DE-101)123158621

‡2gnd‡5DE-101

##### ‡5 - Statut de l'appariement et de sa vérification

Renseignements sur le statut de l'appariement, celui-ci pouvant être fourni sous forme de code.

##### ‡c - Niveau de fiabilité

Indique le niveau de fiabilité que l'organisme porte envers le processus d'appariement.

##### ‡d - Date de génération

Date à laquelle les renseignements sur l'appariement ont été générés. Cette date représente également la date du début de la période de validité. La date est enregistrée dans le format aaaammjj selon la norme ISO 8601, *Représentation numérique de la date et de l'heure*.

**‡w - Numéro de contrôle de la notice**

Numéro de contrôle de système de la notice possiblement appariée, précédé du code MARC, indiqué entre parenthèses, de l'organisme auquel le numéro de contrôle s'applique. Voir *Codes MARC des organismes* pour une liste des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les notices MARC 21.

**‡x - Note non destinée au public**

Note relative au processus d'appariement qui n'est pas destinée au public.

**‡z - Note destinée au public**

Note relative au processus d'appariement destinée au public.

**‡0 - Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité**

Numéro normalisé ou de contrôle de la notice possiblement appariée.

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡1 - URI de l'objet du monde réel**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source**

Source du numéro de contrôle de la notice dans la sous-zone ‡w ou le numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité dans la sous-zone ‡0.

**‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**

*Zone 885 – Information sur l'appariement [NOUVEAU, 2016]*

*‡1 - URI de l'objet du monde réel [NOUVEAU, 2017]*